

## **Contribution des Agences de l'eau aux Etats généraux de l'Alimentation**

### **I : Les pressions de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur l'eau et les milieux aquatiques constituent un enjeu essentiel pour la politique de l'eau :**

Les pollutions d'origine agricole et les prélèvements d'eau pour l'irrigation font partie des pressions les plus fortes qui s'exercent sur beaucoup des « masses d'eau » (rivières, plans d'eau ou nappes phréatiques). Le développement de l'agriculture après la seconde guerre mondiale, dans une optique légitime de sécurité alimentaire de l'Europe, a entraîné des aménagements importants (drainage, calibrage de cours d'eau, disparition de zones humides, suppression de haies...) dont il convient de corriger aujourd'hui les effets négatifs. Il faut réduire les pressions sur l'environnement, restaurer les milieux pour retrouver une plus grande résilience des cours d'eau et amoindrir les effets du changement climatique. L'intensification de l'agriculture (agrandissement parcellaire, spécialisation des systèmes agricoles, monoculture, réduction sensible de l'élevage, développement de l'utilisation de pesticides et d'engrais minéraux...) a contribué à réduire la biodiversité de nos territoires. L'utilisation importante de produits phytosanitaires (mais également d'antibiotiques) a des effets sur la sécurité alimentaire et la santé humaine, dont on mesure aujourd'hui les résultats. Ainsi, la protection des captages d'eau potable n'est pas seulement un enjeu environnemental, c'est un enjeu majeur de sécurité pour l'avenir, notamment dans le contexte du changement climatique.

Ce secteur a des spécificités avec un grand nombre d'entreprises agricoles, mais de petite taille ; il est présent sur tous les territoires et occupe une grande partie des espaces. L'agriculture est une activité particulièrement dépendante des ressources naturelles et sensible aux effets du réchauffement climatique. Les agences de l'eau ont développé depuis plus de 20 ans tout un éventail d'actions à destination de ce secteur d'activité.

### **II Les agences de l'eau ont mis en place d'importants programmes d'intervention en matière agricole et agroalimentaire :**

Sur la base du principe vertueux pollueur-payeur, qui cadre la politique de l'eau, le monde agricole contribue dorénavant aux budgets des agences de l'eau (Redevances Elevages, Pollution diffuse pour les utilisateurs de pesticides et Prélèvement pour les irrigants). L'application de ces redevances a donc un effet positif sur la sécurité sanitaire et alimentaire.

Les agences de l'eau interviennent depuis 1994 (avec la mise en place des premiers Programmes de maîtrise des Pollutions d'origine agricole) pour réduire les pollutions d'origine agricole. Celles-ci constituent un enjeu important de la reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières, plans d'eau et nappes phréatiques, laquelle est in fine structurante pour la qualité de l'alimentation des populations.

Les agences de l'eau ont ainsi financé la mise aux normes des bâtiments d'élevages en zones vulnérables, des actions de conseil agricole (individuel ou collectif) ou d'investissement en matière de matériels agricoles, permettant de déployer de nouvelles pratiques culturales économes en intrants. Les agences de l'eau accompagnent les fonds européens ou nationaux en matière de Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et elles sont devenues des financeurs importants de la Conversion à l'agriculture biologique (CAB) ou des actions de maîtrise du foncier sur des périmètres de protection de captage. Elles subventionnent les efforts de réduction des prélèvements d'eau pour l'irrigation, et peuvent, quand ces économies ne suffisent pas, contribuer au financement de retenues de substitution aux prélèvements estivaux ou de transfert d'eau dans les territoires en forte tension, pour assurer le maintien de l'étiage des rivières. Elles s'intéressent aux démarches de développement de l'agro-écologie et à l'ensemble de ses volets (Formation, Expérimentation de solutions innovantes, Projets collectifs, Phytosanitaires, Conseil, Agriculture biologique, Antibiotiques, Sols, Biodiversité ou

Agroforesterie...). Elles ont développé également de nombreuses actions pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires et le financement du programme Ecophyto II leur a été confié.

Ainsi, hors programmes régionalisés Ecophyto II (30 millions d'euros), **ce sont 250 millions d'euros par an qui sont apportés par les agences de l'eau au secteur agricole**. Ces chiffres sont très significatifs au regard des capacités de financement du ministère en charge de l'agriculture ou des conseils régionaux (sur leur budget propre, hors FEADER dont elles assurent la responsabilité d'autorité de gestion au titre du second pilier de la Politique agricole commune). **Les agences de l'eau sont les premiers financeurs de la transition écologique dans les territoires agricoles.**

Par ailleurs, les agences de l'eau participent aux efforts d'investissement des Industries agroalimentaires (réduction de la consommation en eau ou assainissement) et elles ont lancé à titre expérimental des mesures pour participer à la création ou à la consolidation de filières ayant un moindre impact environnemental (par ex en agriculture biologique...).

Les agences ont cependant un bilan critique des résultats obtenus par leurs actions, malgré les moyens déployés. Les MAEC sont complexes et montrent des réussites insuffisantes en matière d'amélioration de qualité d'eau (contrairement aux actions de conversion à l'agriculture biologique) ; elles sont insuffisamment ciblées dans les territoires les plus sensibles, en particulier les bassins d'alimentation de captage. Les actions réglementaires portent peu sur la dégradation des milieux ; les aides sur les matériels sont quelquefois plus orientées sur la modernisation que sur des matériels réellement innovants apportant un bénéfice mesurable pour la qualité de l'eau ; les acteurs économiques semblent peu (à quelques exceptions) mobilisés sur les enjeux environnementaux...Le monde agricole perçoit parfois encore les agences comme de simples financeurs de substitution.

### **III Les agences de l'eau proposent de contribuer pleinement aux Etats généraux de l'alimentation et de porter une nouvelle ambition pour la période 2019 – 2024 :**

Dès lors, les agences de l'eau ont engagé une réflexion inter agences, sous l'égide de la Direction de l'eau et de la biodiversité, pour construire une nouvelle politique d'appui dans le cadre de leurs prochains 11èmes programmes d'intervention (2019 – 2024) et elles sont volontaires pour participer aux réflexions et propositions dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation et notamment sur le volet des enjeux environnementaux.

Les agences de l'eau bénéficient d'une expertise des enjeux environnementaux des territoires et disposent de nombreuses données sur les pressions, qui pourront être valorisées dans le cadre du diagnostic des impacts avérés du système agricole actuel. Elles pourront ainsi contribuer au chantier « diagnostic » prévu dans le cadre des Etats généraux.

Les agences considèrent aujourd'hui que l'on ne peut plus intervenir de façon trop spécifique et cloisonnée en fonction des pressions : l'azote, les produits phytosanitaires, le phosphore, la biodiversité...Il convient d'avoir une vision plus globale sur les systèmes de production et sur les filières. Elles se retrouvent donc pleinement dans le concept de l'agro-écologie. Elles restent attachées à la dimension territoriale de leur action avec des territoires prioritaires (un bassin versant, un périmètre de captage d'eau potable, l'amont d'un plan d'eau ou d'une prise d'eau, une zone humide) et à des démarches collectives. Elles proposent notamment d'approfondir cette territorialisation par un ciblage des interventions et un niveau d'exigence qui améliorent l'efficacité environnementale (et l'évaluation des résultats) de la politique. Dans cet esprit, des interventions ambitieuses et pérennes, méritant un soutien fort, peuvent être par exemple :

- Le soutien à la structuration de nouvelles filières (souvent territorialisées) afin de contribuer à lancer de nouvelles dynamiques et développer des débouchés nouveaux pour des productions plus respectueuses de l'environnement (à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui de façon remarquable en matière de produits bio, grâce à la demande des consommateurs). Ces nouvelles filières, moins consommatrices d'eau et de produits phyto sanitaires, peuvent être développées et accompagnées en s'appuyant sur des démarches existantes dans les bassins.
- L'accompagnement de la transition vers des systèmes vertueux et pérennes, plus en capacité à s'adapter au changement climatique, dans le prolongement du projet agro-écologique, plutôt que

des aides au maintien de pratiques ; le métier des agences étant d'accompagner des sauts qualitatifs (innovations technologiques ou organisationnelles, prise de risques...) ou quantitatifs (perte de productions, période d'adaptation) plus que des poursuites de systèmes. Les agences de l'eau réfléchissent notamment à des MAEC, mieux adaptées aux enjeux de la reconquête de la qualité de l'eau et plus ambitieuses. Elles sont disposées à poursuivre leur engagement en faveur de la conversion à l'agriculture biologique, en priorisant le cas échéant leurs interventions sur des territoires à enjeux forts (aires de captages par ex.).

Les agences de l'eau se proposent de travailler plus en amont avec les Régions, qui au fil des décentralisations, jouent un rôle de plus en plus central en matière de politiques agricoles (autorité de gestion, compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique). La dimension bassin est intermédiaire entre l'échelon national et celui des nouvelles Régions et elle peine encore à être intégrée dans les approches des acteurs nationaux et régionaux. Cette dimension territoriale influence pourtant les bassins de productions, dépendant des ressources disponibles, et in fine les filières alimentaires. Les Etats généraux seraient l'occasion de renforcer la gouvernance autour du développement rural, en faveur de filières durables, répondant aux attentes de nos concitoyens.

- Les agences sont convaincues que les acteurs agricoles peuvent et doivent jouer un rôle important vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité, en bonne articulation avec la préservation des ressources en eau c'est les nouvelles priorités des agences de l'eau. Au-delà des réflexions que le monde agricole doit porter sur ses propres évolutions de pratiques, les projets de substitution (stockage et transferts d'eau) pour l'irrigation doivent pouvoir continuer à être aidés, dans les secteurs en forte tension sur la ressource, dans le cadre de projets de territoires recensant l'ensemble des économies d'eau envisageables (instruction gouvernementale), et en intégrant des efforts sur la qualité de l'eau. Des actions d'aménagement (agroforesterie, bocage, talus...) pourraient être également accompagnées afin de réduire l'érosion des sols et favoriser l'infiltration des eaux dans les bassins versants.
- Par ailleurs, du fait du grand nombre d'entreprises agricoles, il faut arriver à mobiliser véritablement l'ensemble des conseillers et prescripteurs agricoles pour une transition agro-écologique. Ce chantier progresse peu alors même qu'il est bien identifié depuis longtemps. Dissocier enfin les activités de vente d'intrants de l'activité de conseil serait une avancée certaine dans la réduction des pressions sur les milieux aquatiques et une opportunité de développement durable de l'activité du conseil. Poursuivre les actions de formation et de conseils collectifs est également nécessaire.
- Les agences peuvent également contribuer à la réflexion du gouvernement (et aux travaux d'élaboration de la prochaine politique agricole commune post 2020) sur la rémunération des services environnementaux, par exemple sur les sujets de protection des captages et d'indemnisation des surinondations de terrains agricoles.
- Les entreprises de collecte, de transformation ou de commercialisation doivent être mobilisées car elles sont elles-mêmes bien souvent des freins à de véritables évolutions en raison notamment de leurs propres contraintes économiques, souvent oubliées. Le manque de diversité des cultures et la pauvreté des rotations ont un impact environnemental très négatif (et qui s'accroît) ; les agences de l'eau sont prêtes à financer les entreprises afin de déverrouiller les blocages constatés, notamment par l'accompagnement au transfert des meilleures techniques disponibles, l'accompagnement de dynamique de groupe d'acteurs par du conseil de haut niveau et la valorisation des expériences réussies.
- Enfin, face aux enjeux des pollutions d'origine agricole et de leur impact sur la biodiversité et sur les milieux, accroître les montants des redevances pour pollutions diffuses permettrait de développer de nouvelles actions préventives et correctives.

Le calendrier des Etats généraux de l'Alimentation et celui de la préparation des 11èmes programmes d'intervention des agences de l'eau peuvent permettre un travail d'enrichissement mutuel particulièrement intéressant pour les Agences de l'eau et leurs instances de bassin (Conseil d'administration et Comité de bassin) dans le champ de l'agriculture et des filières agroalimentaires.